

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 mars 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme MASSEI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents:

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 31

Quorum: 25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190325-2019_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019 Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 mars 2019 Délibération N°2019/59

Eligibilité de la Bibliothèque Patrimoniale Fesch au financement issu de la Mission Patrimoine

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La bibliothèque Fesch est créée à l'initiative de Lucien Bonaparte, alors qu'il est ministre de l'Intérieur de Napoléon. En 1801, il fait expédier à Ajaccio 12 310 ouvrages, provenant essentiellement de confiscations révolutionnaires. La constitution du fonds d'ouvrages a donc précédé la construction de la bibliothèque. La Bibliothèque Municipale d'Ajaccio est officiellement ouverte en 1868, dans l'aile Nord du Palais Fesch, qui était à l'origine prévue pour être une galerie destinée à l'exposition de grands tableaux. Les travaux d'extension du Palais Fesch furent suivis par l'architecte Jean CAZENEUVE en collaboration avec Jérôme MAGLIOLI auquel on doit l'escalier d'honneur qui se trouve dans le hall d'entrée gardé par deux lions de plâtre moulés sur les originaux du sculpteur CANOVA qui figurent sur le tombeau de Clément XIII à Saint-Pierre de Rome. Depuis 1986, la bibliothèque est classée au titre des monuments historiques en totalité, y compris les boiseries de bibliothèque, et la grande table centrale de lecture.

La salle patrimoniale mesure 30 mètres de long, 9 mètres de large et 10 mètres de haut. Dans le hall d'entrée se trouve l'escalier d'honneur qui mène à l'étage supérieur du Musée Fesch. Cet accès est fermé au public. La salle est équipée d'une table de consultation et comprend 41 travées de rayonnages où est rangée une partie du fonds ancien.

LE PROJET DE RESTAURATION

La rénovation de la salle patrimoniale est une priorité et une nécessité. Actuellement, son état ne permet plus de conserver le fonds ancien qui se dégrade. La grande salle représente elle-même un intérêt patrimonial évident. Or, le fonds ancien et la salle patrimoniale sont indissociables. Pour sauver l'un, il convient donc de réhabiliter l'autre. Il faut à la fois mettre aux normes les installations et restaurer la salle pour lui redonner son cachet initial.

La salle patrimoniale nécessite des travaux d'urgence depuis de nombreuses années.

L'accès aux collections en hauteur est dangereux du fait de l'état de vétusté des escabeaux en bois datant du XIXème et la galerie surplombant la salle patrimoniale est désaffectée en raison du délabrement des garde-corps. Le plancher en bois aurait besoin lui aussi d'une réfection. Il est actuellement couvert par une moquette, changée pour la dernière fois en 1990 et largement usée.

Les collections anciennes ont vocation à demeurer dans la salle patrimoniale, une fois les conditions de conservation garanties. La valorisation du fonds auprès du grand public prend tout son sens dans son contexte d'origine. Un constat que l'on peut dresser à l'égard des touristes mais aussi des Ajacciens, fortement attachés à la bibliothèque Fesch. Si peu d'entre eux la visitent, beaucoup ont fréquenté la salle alors qu'ils étaient étudiants et considèrent la bibliothèque comme l'un des bâtiments emblématiques de la ville d'Ajaccio, d'autant que son histoire est liée à celle des Bonaparte.

Le défi pour la rénovation de la bibliothèque patrimoniale sera de faire coexister des publics, activités, et besoins contradictoires : activités silencieuses et activités « bruyantes », public scolaire et public touristique, protection des collections anciennes tout en les faisant « vivre » en les médiatisant...

Les travaux principaux concernent Les systèmes de chauffage et de traitement de l'air qui doivent être entièrement repensés. Des travaux d'isolation doivent être menés en parallèle.

Le sas d'entrée installé à l'entrée de la bibliothèque, tout à fait vétuste, ne remplit plus sa fonction et ne correspond pas au style de la bibliothèque. Il doit être remplacé par une porte vitrée

coulissante avec ouverture et fermeture automatique. Il s'agit d'un élément essentiel pour réguler correctement la température et l'hygrométrie à l'intérieur de la bibliothèque ainsi que le risque de vol. La mise aux normes des installations électriques s'impose également. De même, un renouvellement de l'éclairage de la galerie, des rayonnages, et de la table de lecture, est à prévoir, en introduisant des éclairages à intensité variable.

La ville, fortement soutenue par la délégation corse de la Fondation du Patrimoine a déposé un dossier en janvier 2019 afin de bénéficier du soutien de la Mission Patrimoine confiée à M. Bern dont l'objet est de contribuer à la sauvegarde du patrimoine français.

Notre projet de réhabilitation de la bibliothèque patrimoniale Fesch a été retenu parmi les 18 monuments dits emblématiques, qui seront financés prioritairement par le Loto du patrimoine 2019. Dans ce cadre il convient de finaliser le dossier en transmettant une étude qui chiffre précisément le coût des opérations de réhabilitation immobilière.

La validation définitive de notre dossier implique donc la réalisation d'une étude pour effectuer une estimation précise du coût des travaux par un architecte du patrimoine justifiant d'au moins 10 ans d'expérience, ceci afin de permettre d'obtenir un avis favorable de la Fondation du Patrimoine et de l'Architecte des Bâtiments de France, avis demandés par la Mission Bern.

Le coût global du projet a été estimé à 1 267 500 €HT se décomposant comme suit :

Travaux de rénovation :

- Travaux préparatoires : 20 000 €

- Mise aux normes thermiques et électriques : 470 000 €

- Travaux de remise en valeur hall d'entrée : 235 000 €

Travaux de remise en valeur, préservation des biens et accessibilité de la salle patrimoniale :
 250 000 €

Etudes diverses (MOE, SPS, contrôle technique): 203 125 €

Le plan de financement prévisionnel pour les missions d'études se décompose comme suit :

Collectivité de Corse (CdC): 101 562.50 € (50%),

Ville d'Ajaccio: 101 562.50 € (50%)

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire :

- A diligenter une étude réalisée par un architecte du Patrimoine afin de répondre aux impératifs de la Fondation du Patrimoine et de la Mission Bern.
- A solliciter un cofinancement auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat pour les missions d'études
- A signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées,
- A signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

De dire que:

- les crédits nécessaires aux études de conception seront inscrits sur le budget 2019

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu la délibération n°2016/204 du 27 juin 2016 portant création d'une cellule de mécénat, Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mars 2019,

AUTORISE le Maire Par 40 voix pour et 1 non participation (Mme Grimaldi d'Esdra)

A diligenter une étude réalisée par un architecte du Patrimoine afin de répondre aux impératifs de la Fondation du Patrimoine et de la Mission Bern.

A solliciter un cofinancement auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat pour les missions d'études

A signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées, A signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

DIT

Que l'inscription des crédits nécessaires aux études de conception sera proposée lors de la prochaine séance budgétaire.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : <u>www.telerecours.fr</u>

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI